



## Thème 2 définitif

# Sport Scolaire du second degré

Depuis notre dernier congrès, le sport scolaire a été conforté règlementairement et statutairement dans un sens que nous pouvons juger positif : décret sur le forfait des 3 heures d'AS, reconnaissance des coordonnateurs de districts, nouveaux statuts de l'UNSS et réintégration des cadres au sein de l'éducation nationale. Par ailleurs la subvention du MEN se trouve augmentée bien que toujours insuffisante. Nous savons pour autant que sans la vigilance et l'activité syndicale rien n'est jamais acquis définitivement.

Aujourd'hui, les enjeux se situent davantage sur les contenus (le programme d'activités du sport scolaire), les objectifs poursuivis, les formes et modalités de rencontres et les pratiques AS et UNSS dans les lycées et LP. Lors du congrès de Vogüé nous nous étions donné un mandat d'étude sur le sport scolaire au lycée, mandat que nous n'avons pas tenu en raison de l'actualité très dense ces 3 dernières années.

Le sport scolaire affiche de bons résultats, notamment en termes de licencié-es, mais aussi une bonne vitalité grâce à l'action de l'ensemble des acteurs. Toutefois les réformes des lycées, de l'école primaire (rythmes), du collège et du temps scolaire en général comme d'autres facteurs sociétaux peuvent le fragiliser.

La « communication » de l'UNSS nationale devient un vecteur prédominant au détriment du projet sportif et artistique ou de l'organisationnel et donc du fonctionnement de l'UNSS qui souffre notamment du manque de moyens humains.

Des initiatives et décisions prises par l'UNSS, des orientations impulsées par l'Inspection Générale EPS et certains IA-IPR, des interventions de certaines forces syndicales et associatives (en particulier du groupe « sport scolaire, tous concernés, tous acteurs » composé du SE-Unsa, de la FCPE, de l'UNL et du SNPDEN-Unsa) veulent peser pour transformer fortement le sport scolaire et modifier les orientations, les dynamiques et impulsions qu'il a connues jusqu'à présent et qui sont fondamentalement adossées à l'existence de rencontres inter-établissements (du district jusqu'au niveau national).

Le sport scolaire du second degré s'est construit d'abord avec les enseignants d'EPS et les élèves licencié-es. C'est sous l'impulsion et la détermination de la profession qu'il s'est organisé sous forme associative et que ses contenus, son organisation et son fonctionnement l'ont fait évoluer jusque dans la forme qu'il revêt aujourd'hui.

Le panel d'activités proposées par les enseignants d'EPS dans les AS s'est élargi au fil du temps et de nouvelles activités mais aussi de nouvelles façons de les pratiquer sont apparues avec le souci de concilier temps de découverte et temps d'apprentissage. Dans les années 80, la profession a obtenu que les activités artistiques soient reconnues dans le « programme » d'activités UNSS. Dans les années 2000 ce fut le tour du VB 4c4, de la gym acrobatique, du badten, des arts du cirque, des raids etc.

Aujourd'hui certaines activités à finalité nationale sont imposées par la direction nationale UNSS (aviron indoor, crossfitness) sous l'influence parfois de l'Inspection Générale (Echecs) avec des arguments contestables (légitimation par l'appartenance à une fédération sportive, modernité, etc.). Dans ces exemples, on constate que ni les AS, ni les instances officielles de l'UNSS n'ont été interrogées. Les AS ne seraient-elles plus force de propositions, d'innovations ? Doivent-elles suivre une politique qu'on leur impose ou peuvent-elles continuer à être des « moteurs » pour répondre toujours mieux aux attentes des élèves et des objectifs originels de l'UNSS « développer la pratique sportive et la vie associative » ?

Le SNEP-FSU réaffirme que le fonctionnement démocratique est consubstantiel de l'UNSS, de son existence, de son rayonnement et de son développement. Celui-ci doit permettre à tous les acteurs du sport scolaire, dont le SNEP-FSU et les représentant-es des AS, de contribuer aux débats et aux prises de décisions pour tout ce qui concerne les activités, les catégories d'âge, les constitutions d'équipes, les règlements, les projets de développement du sport scolaire (départementaux, académiques et national), etc.

## **Le sport scolaire du second degré ne se résume pas au programme des activités à finalité nationale de l'UNSS**

Si on s'en tenait au principe pyramidal des « qualifications » vers les championnats de France, qui doit pouvoir continuer à exister car il a son intérêt et attire des élèves et leurs enseignant-es, l'AS ne peut se projeter que sur un temps plus ou moins long selon le moment de l'élimination. Les projets d'AS et de l'UNSS, particulièrement aux niveaux district et départemental, doivent intégrer la question de l'élimination en proposant la poursuite d'activités et de rencontres repensées.

D'autres activités que celles à finalité nationale ont leur place à l'UNSS quand elles sont choisies et pratiquées par les élèves avec finalité de rencontres entre les AS

### **Faire vivre plus de démocratie**

Les règlements fédéraux UNSS (composition des équipes, règlements et modalités de qualifications) sont élaborés par les CMN (commissions mixtes nationales) dont la désignation des membres représentant l'UNSS est entre les seules mains de l'UNSS nationale.

La démocratie peine à fonctionner sur le plan sportif, il nous faut la faire vivre et pour cela une des premières actions à mener c'est d'exiger la tenue régulière des instances, conformément aux statuts de l'UNSS, et la transparence sur la désignation des membres des CMN. Il est en effet insupportable de voir que certains règlements excluent telle ou telle catégorie d'âges (ex des sénior-es dans les sports collectifs), que d'autres refusent systématiquement d'intégrer les propositions des propositions des CMR (commissions mixtes régionales) ou encore que certaines activités soient introduites ou retirées du programme UNSS sans consultation des acteurs de terrain. La démocratie doit marcher dans les 2 sens, les dynamiques enclenchées dans les académies doivent pouvoir être entendues.

Des conventions sont signées entre l'UNSS et des fédérations sportives sans que les administrateurs puissent en prendre connaissance en amont, d'où des partenariats, des interventions sur l'animation ou la formation que les acteurs du sport scolaire au quotidien découvrent et sont malgré tout tenus de respecter.

De la même manière, les contrats nationaux qui lient l'UNSS à certains partenaires privés (Orangina, Sodexo, etc.) que la profession dénonce pour des raisons éthiques, ne doivent pas empêcher les cadres UNSS de faire appel à des partenaires locaux lors de l'organisation des rencontres nationales.

La profession doit reprendre la main sur tous ces sujets.

Les AS n'ont d'ailleurs pas perdu leur ingéniosité et leur créativité. On le constate lorsque certaines AS « désertent » les compétitions UNSS pour développer leur propre projet ou lorsque dans nombre de districts, la composition des équipes ne respecte pas les règlements fédéraux, mêlant catégories d'âges, de sexes, et proposant des aménagements règlementaires (jeux à thème, tournois sans élimination). Certes l'UNSS reconnaît ces formes de pratique et les autorise jusqu'au niveau académique, mais quid des équipes qui veulent rejoindre le championnat « traditionnel » ? Il faut œuvrer à une plus grande cohérence et une plus grande liberté de création de niveau de rencontres parallèles aux championnats traditionnels.

Le SNEP-FSU exige que toute modification du programme d'activités soit faite en concertation avec les enseignants, après consultation des instances, et ce afin de garantir le respect de la démocratie.

### **Les contenus ne peuvent pas non plus se laisser orienter par l'épreuve facultative EPS de haut niveau scolaire**

Que l'engagement des jeunes dans le sport scolaire soit remarqué et souligné est une évidence pour nous tous. Néanmoins fallait-il s'engager dans une « récompense » qui se concrétiserait par une note ? Certes, les points obtenus à l'épreuve facultative (Podium à un championnat de France ou jeune officiel validé national) sont une avancée pour les élèves qui en bénéficient, mais ce n'est pas une solution juste et équitable. A toutes ces considérations vient s'ajouter la possibilité pour les licencié-es UGSEL de bénéficier aussi de cette note de Haut Niveau Scolaire (12 300 licencié-es contre plus d'1 million pour l'UNSS) qui les avantage considérablement par rapport aux licencié-es UNSS.

Cette épreuve doit être revisitée car elle est très injuste et ne dépend pas uniquement des compétences et de l'engagement de tous les élèves mais d'un contexte général incluant le projet d'AS et le niveau d'adversité aux différents échelons.

## **Pour des festivals des activités artistiques**

Le règlement fédéral actuel les engonce dans une voie sportive que nous contestons. L'UNSS doit respecter leur spécificité et leur objet (création, mise en scène, prestation, communication avec le public, etc.). Le règlement fédéral de l'UNSS doit créer à côté du champ « Sport », un champ « Art » au sein duquel les pratiques artistiques seraient référencées dans des fiches « ART ».

Le SNEP-FSU plaide pour des festivals non compétitifs, organisés selon un format non imposé quel que soit le niveau (du district jusqu'au national). L'épreuve facultative EPS du Haut Niveau Scolaire pour les podiums France va à l'encontre de l'essence même de ces activités. En particulier, les Jeunes officiels de ces activités devraient être formés pour participer à la création et au déroulement des rencontres et spectacles (jeunes régisseurs, jeunes éclairagistes, etc.).

## **Nouvelle organisation des cycles d'enseignement et politique de l'UNSS**

Depuis longtemps, les profs d'EPS proposent des événements sportifs permettant la liaison CM2-6<sup>e</sup>, y compris en partenariat UNSS-USEP, qui reposent sur des entités administratives différentes (l'UNSS dépend de l'Etat, l'USEP dépend de la Ligue de l'enseignement). Le nouveau cycle 3 peut donner l'occasion de dynamiser ces pratiques, dans le respect des fonctionnements des deux structures. Les responsabilités d'encadrement et d'organisation doivent respecter le statut des personnels et être clairement définies par le MEN.

Le SNEP s'oppose aux tentatives d'une partie de l'inspection EPS qui instrumentalise le sport scolaire pour imposer des objectifs et des contenus (parcours citoyen, santé, EPI,...) - directement calqués sur les programmes de l'EPS - qui ne répondent pas au projet initial du sport scolaire.

Il faut au contraire inviter les collègues, enseignant-es d'EPS et Professeurs d'Ecole à inventer ensemble diverses formes de pratiques et de rencontres qui répondent aux besoins de jeu, de coopération, de confrontation, de dépassement de soi, de progrès, d'imagination.... des élèves de cet âge.

Les moyens humains et financiers attribués au sport scolaire du 2<sup>nd</sup> degré (AS, UNSS) ne doivent pas servir à pallier les manques de ceux du premier degré. L'enjeu est de développer à la fois le sport scolaire des deux degrés d'enseignement.

## **Le sport scolaire dans les lycées et les lycées professionnels**

Alors que nombre de jeunes, notamment les filles, cessent de pratiquer à l'AS et dans les clubs au moment du passage du collège au lycée et plus encore du lycée à la poursuite d'études ou à la vie active, il devient plus compliqué pour les élèves d'accéder à l'offre sportive et artistique du sport scolaire. Le mercredi après-midi doit être libéré pour permettre aux élèves la pratique d'activités culturelles et notamment du sport scolaire (34% des lycées ont cours le mercredi après-midi).

Les emplois du temps des classes organisés sur le mode des journées continues ne permettent plus de pauses méridiennes suffisamment longues et communes pour que les élèves aient du temps pour les activités volontaires. Les élèves de la voie professionnelle doivent pouvoir être libérés le mercredi après-midi pendant leur période de stage pour pratiquer de façon volontaire et continue les activités au sein de l'AS et de l'UNSS notamment.

La réduction de ce temps libre n'est pas une fatalité, il faut le regagner dans les établissements. Mais au-delà, il nous faut interroger à la fois les conditions de vie de l'AS, les contenus et les rencontres proposés, sans oublier l'offre d'options EPS ou de sections sportives scolaires dans les lycées souvent sources de motivation et d'appétence pour la pratique volontaire à l'AS.

### Améliorer les conditions de vie de l'AS :

Le rôle d'impulsion et de dynamisation du président d'AS-Chef d'établissement est prépondérant .

Obtenir des installations sportives intra-muros ou à proximité immédiate avec un accès gratuit pour optimiser le temps de pratique effective des élèves, faciliter l'accès aux licencié-es et améliorer la visibilité pour les non licencié-es de l'établissement et toute la communauté éducative.

Favoriser le fonctionnement financier de l'AS par une proposition de subvention votée au CA de l'EPL.

A l'instar des CVL, avoir un espace dédié à l'AS dans le lycée de façon à faciliter la vie associative (réunions) et mettre l'AS en avant (visibilité, identité).

Pour développer le sport scolaire, l'offre sportive et artistique dans les lycées et lycées professionnels doit être augmentée par :

- L'implantation en lycées de davantage d'options EPS et d'enseignement de complément et l'extension aux lycées professionnels avec incitation à être licencié-e à l'AS dont un créneau d'entraînement pourrait être systématiquement prévu le mercredi après-midi
- L'implantation de davantage d'options arts (danse et arts du cirque)
- L'ouverture de Sections Sportives Scolaires avec obligation de mixité (aujourd'hui seulement 19.6% des SSS sont en lycées (23.5% en sport co et 16% hors sports co))
- Les contenus et des formes de rencontres doivent être revisités :
  - Dans l'EPL, organiser des temps forts interclasses, journées sportives et/ou artistiques, fête de l'AS,...
  - A l'UNSS :
    - augmenter les rencontres de districts sous forme de tournois non excluants (type challenge), surtout après les 1ères phases qualificatives départementales
    - proposer des journées à thème (forme de stages-entraînement) aux niveaux district et/ou départemental
    - autoriser des compositions d'équipes libres (mixtes ou non, possibilité de mêler plusieurs catégories d'âges bien sûr en tenant compte de l'essence de l'activité et des risques potentiels d'atteinte à l'intégrité physique des élèves)
    - organiser des rencontres à finalité académique sur la base de règlements adaptés des CMR et soumis à l'avis des secrétaires d'AS ou des coordonnateurs de districts

### **Le sport scolaire propose des pratiques innovantes et alternatives qu'il faut distinguer des pratiques compétitives fédérales ou des activités « nouvelles »**

La mixité est sans doute l'exemple qu'il nous faut mettre en avant et continuer à développer. Les règlements fédéraux de l'UNSS prévoient que la mixité dans les équipes est possible dans toutes les activités artistiques telles qu'elles sont classées à ce jour (dances, arts du cirque, gymnastique acrobatique, step, aérobic...).

Certaines activités sont obligatoirement mixtes (ex. en collège : aviron, course d'orientation).

En athlétisme il existe des relais mixtes (sexes et catégories d'âges).

Ces dispositions réglementaires peuvent promouvoir la pratique des filles et donnent à voir autrement les sports et activités artistiques pratiqués. Le SNEP-FSU doit contribuer à la poursuite de ces évolutions réglementaires pour permettre plus d'égalité dans l'accès à la pratique volontaire des filles et des garçons.

La possibilité de mixité ne doit pas se substituer aux pratiques existantes non mixtes qui doivent continuer d'exister.

Aujourd'hui, il existe des formules et journées « sport partagé » qui permettent de développer l'accès à la pratique des élèves en situation de handicap. Elles permettent également aux jeunes, valides et en situation de handicap, de se retrouver dans les pratiques.

### **Les observatoires de pratique des AS**

Prévus dans le PNDSS, ils ne sont pas encore mis en place dans toutes les académies et départements. Le SNEP-FSU doit être un acteur central qui impulse leur mise en place et bien évidemment leur fonctionnement en exigeant d'y participer. Ces observatoires pourraient être le lieu de propositions des règlements et modalités des rencontres pour la pratique du plus grand nombre. Un bilan régulier sur les effets liés à chaque modification des règlements fédéraux doit être réalisé et présenté par l'UNSS dans les observatoires. La question de l'intégration des élèves en situation de handicap doit y trouver sa place.

**Nombre de votants : 206**

**Pour : 204**

**Contre : 0**

**Abst : 2**

**NPPV : 0**

**Texte adopté à 99,3%**